



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

**Objet : Modification de la délibération relative à des transformations de postes**

**Date de la convocation : 26 septembre 2025**

**Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur DALCOLETTI François à Madame MATTEI Mathilde ;  
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;  
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;  
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2025/01/10/36 en date du 12 juin 2025 portant transformation de poste suite à des demandes de changement de filières ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

**Considérant** l'approbation du changement de filière de trois agents de la police municipale par délibération du 12 juin 2025 ;

**Considérant** qu'un agent a retiré sa demande ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de retirer le changement de filière de cet agent ;

**Considérant** que l'agent reste intégré dans le cadre d'emplois des agents de police municipale.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article unique:**

- **Modifie** la délibération n°2025/juin/01/22 en retirant le changement de filière d'un agent de police municipale comme suit :

| Pôle / Service    | Fonctions         | Nbre | Catégorie | Grade             | Nouveau Grade                  |
|-------------------|-------------------|------|-----------|-------------------|--------------------------------|
| Police Municipale | Chauffeur livreur | 1    | C         | Gardien brigadier | Adj tech principal 2ème classe |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 09/10/2025

Signé électroniquement le 08/10/2025

  
Paul TIERI

  
Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*